

Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
June 18, 2018
4:00 p.m.

MINUTES – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor Dawn Arnold	Councillor Blair Lawrence
Councillor Pierre Boudreau	Deputy Mayor Charles Léger
Councillor Greg Turner	Councillor Bryan Butler
Councillor Shawn Crossman	Councillor Robert McKee
	Councillor Susan Edgett

ABSENT

Councillor Paulette Thériault
Councillor Paul Pellerin

ALSO PRESENT

M. Landry, City Manager
B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
N. Robichaud, General Manager, Legal and Legislative Services
G. Houser, A/General Manager Finance and Administration Services
L. Hanson, General Manager, Human Resources and Corporate Services
C. Dallaire, General Manager, Recreation, Culture and Events
A. Richard, Director Construction & Design
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
T. Carter, Purchasing Manager
D. Morehouse, Director Public Works
B. Budd, Director Urban Planning
J. Somers, Director Tourism and Events
J. Cohoon, Director Leisure Services
S. Trenholm, Director Municipal Facilities
R. Sorey, Director Information Systems
E. Aucoin, Director Environmental Planning & Management
N. Taylor, Director Utilities
S. Porter, Manager Venues
JP Charron, Senior Heritage Officer
K. Lacelle, Urban Planner

1.
CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION OF AGENDA

Motion: That the agenda for the June 18, 2018 Regular Public Council meeting **be approved.**

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Léger

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES

4.
CONSENT AGENDA

4.1 Noise By-Law Exemption – 2018 Festival Inspire – July 9 – 14, 2018

Motion: That permission be granted for the following noise by-law exemptions to accommodate evening entertainment in various locations downtown:

- Riverfront Park
 - o From 11 p.m. until midnight on Thursday, July 12 and from 11 p.m. until 1 a.m. on Friday July 13 and Saturday July 14, 2018
- City Hall Plaza, Oak Lane, Calactus Restaurant, Aberdeen Cultural Centre

From 11 p.m. until 1 a.m. on Friday July 13, 2018

4.2 **Street Closure** –2018 Tour of Hope – July 29, 2018 – Street affected Main

Motion: That permission be granted for the following street closure to accommodate the Tour de l'Espoir 2018 Tour of Hope

- o From 3:30 p.m. until 6:00 p.m on Sunday July 29, 2018.
- o Main Street from Alma Street to Church Street for bike arrival and Assumption Place event

4.3 **Street Closure** – River of Pride Parade – August 25, 2018 – Streets affected Main, Foundry, Downing, Assumption

Motion: That permission be granted for the following street closure to accommodate Moncton's River of Pride Parade on Saturday August 25, 2018:

- From 12:30 p.m. until 1:30 p.m on Saturday August 25, 2018.
 - o Foundry Street from Record Street to Main Street for the parade line-up and staging
- Parade closure of Main Street at 1:15 p.m. proceeding East from Main Street and Foundry Street to Downing St. to disband at Riverfront Park.
 - o Closure of Main Street from Bonaccord Street to Mechanic Street, and closure of Downing Street from Main Street to Assumption Boulevard for parade.
 - o The duration of the parade closure will be approximately one hour and the street will be opened as the procession moves along.

4.4 **Noise By-Law Exemption** – Rentrée Universitaire 2018 – September 2, 2018

Motion: That permission be granted for the following noise by-law exemption to accommodate evening entertainment at the Université de Moncton as part of Rentrée universitaire 2018:

- From 11 p.m. on Sunday, September 2, 2018 until 1 a.m. on Monday, September 3, 2018

Motion : That the consent agenda be approved :

- **Noise By-Law Exemption** – 2018 Festival Inspire – July 9 – 14, 2018
- **Street Closure** –2018 Tour of Hope – July 29, 2018 – Street affected Main
- **Noise By-Law Exemption** – Rentrée Universitaire 2018 – September 2, 2018
- **Street Closure** – River of Pride Parade – August 25, 2018 – Streets affected Main, Foundry, Downing, Assumption

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

5.
PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES

5.1 **Presentation** – Rotary Ribfest 2018 – June 22-24, 2018 – Darrell Nameth, Past President – Moncton West and Riverview Rotary Club

Mr. Nameth advised Council that this year Ribfest will start on Thursday as opposed to Friday. It was noted that over \$190,000 has been raised from the event in the last few years. All profits are distributed amongst many charities within the Greater Moncton Area. He encouraged all to attend RibFest and enjoy some delicious ribs and support these local charities. The goal for this year is \$60,000.

Other Presentation/Autres presentations

5.2 **Presentation** – River of Pride – Charles MacDougall, Project Coordinator

Mr. MacDougall came before council to provide an overview of their organization, as well as discussed rainbow crosswalks. He indicated that 8 individuals have come forward to volunteer with the organization, the organization has provided educational resources for individuals, and letters have been written on behalf of 2 rainbow refugees that wish to stay in the Greater Moncton area. He advised Council that they now have office space at the Thomas Williams House. Mr. MacDougall thanked the City of Moncton for the \$1000 Quality of Life grant.

Rainbow crosswalks continue to collaborate with the city as to how rainbow inclusivity can be shown within the city other ways. He indicated that Engineering will not be painting the rainbow crosswalks. He suggested that Council bring this topic to their next meeting to discuss.

5.3 **Presentation** – Emerald Ash Bore – Michael Tessier

Mr. Tessier came before Council to speak to his concerns regarding the potential Emerald Ash Bore insect infestation. These insects are known to destroy Ash trees in Canada. Mayor Arnold thanked Mr. Tessier for presenting to Council.

Ms. Dallaire advised Council that Dan Hicks, Director of Parks could come before Council to provide an update on the Emerald Ash Bore.

6.
PLANNING MATTERS

6.1 **New Rezoning application** – 39-41 Kingston Avenue

Administration has received a rezoning application from Eric Nowlan (owner) to rezone 39-41 Kingston Avenue from R2 (Two Unit Dwelling) to R3 (Multiple Unit Dwelling) to accommodate an existing three unit dwelling. Mr. Budd provided the following history of the property – the property was originally built as a duplex, and sold to the current owner as a tri-plex in 2006. The owner had received a tax bill for a duplex in 2006, and contacted SNB to change the type of dwelling to reflect a tri-plex. He has been paying taxes on a tri-plex since that time.

The owner is looking to rezone the property to reflect a tri-plex. If the rezoning is successful, the owner will be required to obtain a building and development permit and complete the necessary modifications to bring the three unit dwelling in compliance with the current National Building Code. Administration provided the owner with a detailed list itemizing the key upgrades and modifications that would be required to create a legal three unit dwelling. Key considerations include:

- o Adequate fire rating in ceiling
- o Ability to exit (each unit must have its own separate entrance/exit)
- o Adequate size of bedroom windows

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.59 and:

- 1) That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-213.59;
- 2) That a public hearing be set for July 16, 2018; and
- 3) That By-law Z-213.59 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and

The rezoning, if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to the following conditions:

- 1) That notwithstanding the permitted uses in the R3 zone, only a single unit dwelling, two unit dwelling, semi-detached dwelling or three unit dwelling is permitted on the subject lot.
- 2) That the land owner obtain a building and development permit to create a three unit dwelling within 45 days of this rezoning coming into effect.
- 3) That the modifications required to meet the current National Building Code be completed within 3 months of obtaining the building and development permit.
- 4) That the \$1,000 security deposit is required for a Conditional Zoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor Pellerin

Seconded by: Deputy Mayor Turner

MOTION CARRIED

Nay:

Councillor Theriault

Councillor Butler

6.2 **Amendment to By-law Z-1116** – A By-law Relating to Heritage Conservation in the City of Moncton – Castle Manor and Lutes Mountain Heritage Museum

Mr. Charron advised Council that the amendment of Appendix A and C of the Heritage By-law to allow the addition of two (2) properties to the list of designated heritage properties:

- o 273 Mountain Road (Parc René-Arthur Fréchet Park), where the remaining portion of the property is to be added; and
- o 3143 Mountain Road (Lutz Mountain Meeting House)

Motion: That Moncton City Council proceed with the Heritage Conservation By-law amendment being By-law Z-1116.2 and:

- 1) That Council give 1st reading to Heritage Conservation By-law amendment By-law Z-1116.2;
- 2) That a public hearing be set for July 16, 2018; and
- 3) That notice be provided to the property owners as per the Sections 56(1)(b) and 56(2) of the Heritage Conservation Act.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Boudreau

Councillor Butler requested that administration provide an overview of the consequences of designation to Heritage Property to the Board of Director Lutes Mountain. Mr. Budd indicated that administration will meet with the Board of Director's prior to the Public Hearing. Betty Lutes, Chairman of the Board of Director indicated that the Board would be open to a meeting with administration.

MOTION CARRIED

6.3 Introduction of the Downtown Core Community Improvement Plan

The City of Moncton Downtown Core Community Improvement Plan is a master plan-based document designed to serve as a 'go-forward' map for development over the next 20 years. The plan will support and direct administration, Council, and developers relative to urban structure, land use, urban design and public realm evolution over this period through administrative and physical actions.

The plan was led by Jim Scott, Trace Consultants, with the assistance of many City Departments.

The key components of the plan are:

- A statistical review of the existing downtown and region;
- A comparative benchmark analysis of Moncton's downtown relative to other Atlantic Canadian cities to identify significant urban core market gaps and opportunities;
- An inventory of Moncton's existing urban elements including public realm and built form resources;
- A visionary development master plan founded in comprehensive consultations with residents, developers, staff and politicians;
- An updated land use plan that expresses the concepts proposed on the master plan;
- An updated urban elements inventory relative to the master plan;
- Urban design guidelines for the master plan development zones, public realm spaces and buildings;
- A parking and mobility strategy;
- Key policy and proposals to be adopted as a secondary municipal plan; and
- An implementation plan that provides a roadmap for undertaking important administrative and physical projects;

It was noted the Federation of Canadian Municipalities provided funding for the project.

Mr. Scott indicated that a significant number of consultation sessions were organized as part of development of the plan, which allowed citizens to provide their input on what they would like to see in the downtown core.

Downtown Moncton provides an opportunity to have 1300 residential units within its core. A municipality's Downtown should be the heart of social gathering for Moncton.

Street development – former rail line can create an area for an additional street in the downtown area.

Character identity – Five neighbourhoods in the downtown area were defined:

- o Riverfront district,
- o Brownstone district ,
- o Upper West side district,
- o High rise development district,
- o Central Commercial district

Downing Street will evolve in the next few years, such the relocation of the market to this area. Mr. Scott indicated that increasing parking from 4800 to 5200 in the downtown core. It was noted the importance to capitalize on public gathering in the downtown core.

Three components were identified

- o Administration stagey

- o Urban renewal strategy
- o Infrastructure strategy

Motion: That Moncton City Council proceed with the By-law amendment process for the Downtown Core Community Improvement Plan, being By-law Z-113.22; and

- 1) That Council conducts first reading of the By-law;
- 2) That a public presentation on the proposed amendment be set for July 16, 2018;
- 3) That a public hearing on the proposed amendment be set for August 20, 2018; and
- 4) That the By-law be referred to the Planning Advisory Committee for its written views.

Moved by: Councillor Lawrence

Seconded by: Councillor Léger

Councillor Theriault requested that area of Botsford Street through to Mountain Rd. be explored as to part of the downtown core.

MOTION CARRIED

6.4 Amendment to the Zoning By-law – 273 Mountain Road – R3 (Multiple Unit Dwelling) to P-1 (Community Use) Zone

The subject property has recently been acquired by the City. The purpose of the zoning by-law amendment is to have the subject property zoned P-1 (Community Use) Zone, being considered an appropriate zone for the continuing use of the Parc René-Arthur Fréchet Park as a passive municipal park. Rezoning from R3 to P-1 will not require an amendment to Schedule 1 of the Municipal Plan.

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.58 to re-zone a portion of 273 Mountain Road from R3 to P-1 (Community Use), and:

- 1) That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-213.58;
- 2) That a public hearing be set for July 16, 2018; and
- 3) That this amendment be referred to the Planning Advisory Committee for its written views.

Moved by: Councillor Theriault

Seconded by: Deputy Mayor Turner

MOTION CARRIED

7.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL

Pierre Boudreau

- o Encouraged Monctonians to take advantage of the sunshine this week and come to the Riverfront and Main Street to attend the many events happening in the city.

Greg Turner

- o Encouraged all to get their deposit submit for tickets for ticket for the Brier 2020.
- o Fundy Trail Parkway grand opening is scheduled for June 24, 2018 @ 1:00 p.m.

Paulette Thériault

- o Spoke of Heritage within the City of Moncton. Pleased to hear that \$4M will be provided by the Province of NB towards the former Moncton High School Auditorium. She recognized the Heritage Board members and the work they have done in the past.
- o October 18-20, 2018 the National Trust Conference – Opportunity Knocks –Heritage Conference, which will be held in Moncton, NB.
- o Attended Sleeping Beauty performed by the dancers from Atlantic Ballet.
- o Thanked all that were involved in the Braemar Park celebration, and made mention of the work of Angelique Reddy-Kalala for the success of the event.

Blair Lawrence

- o Spoke to sixty grade three students at Bessborough School on municipal politics. Congratulated the teachers for engaging students at a young age as to what democratic governance consists.

Charles Léger

- o Also spoke about attending Bessborough School on municipal politics.

Robert McKee

- o Congratulated all graduates within the City of Moncton.

Dawn Arnold

- o Congratulated all graduates.
- o Made mention of all the events going on in the City of Moncton and recognized the volunteers who work towards the success of these events.
- o She promoted the advantages of living within Greater Moncton.

8.
REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/

8.1 Recommendation(s) – Private Session – June 11, 2018

Councillor McKee left the meeting @ 6:03 p.m.

Mr. Babineau provided Council with an overview of the repurposing of the coliseum. The facility as of today has a current Replacement Value is over \$65 Million Dollars. According to a November 2017 Structural Condition Assessment the facility remains in good condition. It was noted; however, that some capital improvements will be required to the facility in its continued operation post opening of the Downtown Centre.

The following options were available for the future of the venue:

- o “A” – Remain as Status Quo (do nothing)
- o “B” – Full Complex (Agrenas & Ice) & Partial Property Redevelopment
- o “C” – Full Complex (Agrenas & No Ice) & Partial Property Redevelopment
- o “D” – Complete Demolition and Multi-Purpose Redevelopment

It was determined to go with option ‘B’ with ice, which includes:

- o Main Focus on Large Scale Trade and Exhibition Events
- o Recreational Ice
- o No Major Tenant (QMJHL, NBL)
- o No Concerts
- o Changes to Business Model
- o New Revenue Opportunities
- o Property Redevelopment

He provided an overview of the financials for the proposed option.

Next steps would include, should Moncton City Council ratify the business plan:

- o A detailed administrative implementation plan will be developed to ensure Coliseum operations transition to the new model as seamlessly as possible,
- o information sessions will be held with affected employees,
- o a communications strategy will be developed to inform the residents of Moncton what the Moncton Coliseum / Agrena complex will become after the opening of the Events Centre,
- o a market evaluation of the proposed disposable lands will be conducted and results will be brought forward to Moncton City Council by June 2019,
- o budgets for 2019 and updated future projections will be developed.

Motion:

That Administration be instructed to begin implementation of the new business model, focusing on the trade and exhibition business, for the Moncton Coliseum/Agrena Complex as articulated in the “Repurposing of the Moncton Coliseum Agrena Complex Business Plan - Final Report”, and

That the ice surface be retained for recreational use for the community, and

That the facility operating plan be reviewed by Moncton City Council at least every five years to ensure the business within the facility remains feasible on a financial and an operational perspective; and

Further, that Administration return to Council in two years with an analysis on the ice surface.

Further that the Remembrance Day event continue to be held at the Coliseum/Agrena Complex at no cost to the organizers.

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Deputy Mayor Turner

Mr. Babineau, in response to Councillor Butler’s question, indicated that administration will have public and developer consultations in regards the proposal of the development of land in the area. Mr. Morehouse addressed the question of noise in the area, and indicated that administration is willing to work with the neighbourhood.

MOTION CARRIED

Motion:

That Administration be directed to prepare a detailed subdivision plan along with proposed disposal revenues and expenses in consideration of future land disposition within the Coliseum/Agrena complex property to help offset the operational costs of the facility in the years to come and present options and a thorough market analysis to City Council by June 2019.

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

Motion:

That Moncton City Council approve the removal of restrictive covenants #2, 3, and 4 found in Schedule “C” of Deed #28413863 between the City of Moncton and 514264 N.B. Inc. pertaining to land at the corner of Mapleton Road and Carson Drive, PID No. 70543632, and limit its public right-of-way, found in Schedule “A” of said Deed relating to the municipal trail system, to the built portion of the trail only, in exchange for \$30,000, plus any applicable HST, paid by the grantee together with a release of paragraph #8 in a license agreement entered into between the City and 514264 N.B. Inc. on December 8, 2008 and the Mayor and City Clerk be authorized to sign and affix the Corporate Seal of the City of Moncton to said any and all documentation necessary to effect the transaction.

Moved by: Deputy Mayor Turner
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

**9.
REPORTS FROM CITY MANAGER**

9.1 Request for Qualifications #RFQ18-035 – Pre-Qualification of Municipal Water Treatment Plant Operators

Motion: That Veolia Canada and Accione Agua / Groupe Hélios, as the two (2) highest-scoring Proponents having responded to Request for Qualifications #RFQ18-035 for the Pre-Qualification of Municipal Water Treatment Plant Operators, be short-listed to move forward to the next phase of the selection process, whereby the City shall prepare and issue a Request for Proposal (RFP) or Invitation to Tender (ITT) document. Once the (RFP) or (ITT) process is complete, a recommendation will be brought forward to Council.

Councillor Butler left the meeting

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

In response to a question from Councillor Pellerin, Mr. Richard indicated that CUPE had not provided a proposal for the RFQ within the timeframe allocated.

MOTION CARRIED

9.2 Cogsdale 3 Year Maintenance and Support Renewal – Water Billing System

Motion: That Moncton City Council approve the three year maintenance and support renewal of the Customer Service Management system for the years 2018, 2019 and 2020 as quoted by Cogsdale Corporation in the amount of \$231,785.59 + HST and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign all related documentation and affix the corporate seal thereto.

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

9.3 Establish Standing Offer Agreement – Office Supplies

Motion: That the City of Moncton piggyback on the Province of New Brunswick’s Standing Offer Agreement #36055P19 for the Supply and Delivery of Office Supplies and Print Paper for a thirty-five (35) month period (effective July 1, 2018 to May 31, 2021), with an option to extend the agreement for an additional twelve (12) month period, if it is in the City’s best interest to do so.

Moved by: Councillor Pellerin
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

9.4 **Quotation QP18-058** – Purchase of Six (6) Trackless MT7 Units with Accessories

1. That the City accept the negotiated price submitted by Saunders Equipment Ltd., for the purchase of Six (6) New Trackless MT7 Units for the Total Negotiated Purchase Price of \$1,193,248.90, including H.S.T., License, and Tire Levies.
2. That Moncton City Council authorize the release of funds from the General Capital Reserve Fund for the purchase of the Trackless MT7 Units in the amount of \$1,086,417.51. This amount includes the Total Negotiated Purchase Price, less H.S.T. rebate, plus an estimated accessories cost of \$4,282.00 (including taxes, less H.S.T. rebate).

Moved by: Councillor Pellerin
Seconded by: Councillor Léger

Councillor Butler returned to the meeting

MOTION CARRIED

9.5 **Tender TCS18-041** – Construction of New Outdoor Public Pool Facility (Centennial Beach)

Ms. Cohoon provided an overview of the history of the beach. The existing Centennial Beach Pool was initially built in 1984, with the membrane lining system that was replaced in 1999 after a high water / flood event. The site of the current pool has flooded several times, in the Jonathan Creek overflow area, during heavy rain events and the spring freshet. These events have had a significant impact on the aesthetics of the area, the integrity of the buildings and facilities, and at times, have resulted in abnormally high maintenance and repair costs.

The new Centennial Beach will involve the construction of a new outdoor public pool which includes new site services, buildings and amenities. The objective of this project is to construct a high quality outdoor public aquatic facility that supports the needs of the population, while preserving the natural beauty and qualities of Centennial Park.

The City's target date for completion of the new pool installation and site excavation work is October 31, 2018. Completion of new building construction and pool operation systems is targeted on or before April 19, 2019. The City's target date for the execution of pool commissioning, final site restoration and landscaping works (including deficiencies) is no later than May 31, 2019.

Motion:

1. **That** Tender #TCS18-041 for the Construction of New Outdoor Public Pool Facility (Centennial Beach) be awarded to the lowest Bidder meeting the Specifications and Requirements, being Marco Maritimes Ltd. for the Total Tendered Price of \$5,284,250.00, including H.S.T. @ 15%.
2. It is also recommended that an Electrical Allowance in the amount of \$12,000.00, plus H.S.T. @ 15%, be allocated toward the Total Project Budget for the cost of all labour, materials, equipment and incidentals required by NB Power to complete an electrical service extension to the proposed construction site.
3. It is also recommended a Contingency Allowance in the amount of \$200,000.00, plus H.S.T. @ 15%, be allocated toward the Total Project Budget to address any unforeseen or unknown site conditions.
4. Furthermore, it is recommended that a Construction Services Agreement be prepared by the Legal Department, and that the Mayor and City Clerk sign said agreement and affix the Corporate Seal thereto.

Moved by: Councillor Léger
Seconded by: Deputy Mayor Turner

Ms. Cohoon and Ms. Aucoin fielded questions from various Councillors.

Councillor Crossman indicated that was his understanding that the East End Pool would go ahead as planned. Ms. Cohoon advised Council, that once the decision from the Province on funding has been received, and should it not be positive, administration will come back to Council for direction on funding for the project.

In response to a question from Councillor Pellerin, City Manager Landry indicated that recent capital budget items, the Province has been known to contribute 50% in funding. Should funding not be granted in full, administration will review monies available to contribute to the East End Pool.

MOTION CARRIED

10.

READING OF BY-LAWS

The City Clerk announced that the following by-laws will be posted on line at www.moncton.ca in lieu of reading them into the record at future meetings, pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act, or same can be faxed, mailed or e-mailed to interested parties at their request.

- 10.1 **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.59 – 39-41 Kingston Avenue – **First Reading (subject to approval of item 6.1)**

First Reading only

- 10.2 **A By Law** in Amendment of A By-Law Relating To Heritage Conservation In The City Of Moncton **By-law Z-1116.2 (First Reading) (subject to approval of item 6.2)**

First Reading only

- 10.3 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.58 – 273 Mountain Rd. **(First Reading) (subject to approval of item 6.4)**

First Reading only

- 10.4 **A By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Adoption of the City of Moncton Municipal Plan, being By-Law Z-113.22 **(First Reading) (subject to approval of item 6.3)**

First Reading only

11.

MOTIONS AND RESOLUTIONS

- 11.1 **Deposit** to Utility Operating Reserve Fund

WHEREAS section 117(7) of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a Utility Operating Reserve Fund; and

WHEREAS the said Act requires that deposits made into the Utility Operating Reserve Fund be authorized by resolution; and

WHEREAS the City Treasurer recommends the deposit of **\$10,000**, being the budgeted 2018 deposit from the City’s Utility Fund, be made to the Utility Operating Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for a deposit in the amount of **\$10,000** into the Utility Operating Reserve Fund.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

- 11.2 **Deposit** to Utility Capital Reserve Fund

WHEREAS section 117(7) of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a Utility Capital Reserve Fund; and

WHEREAS the said Act requires that deposits made into the Utility Capital Reserve Fund be authorized by resolution; and

WHEREAS the City Treasurer recommends the deposit of **\$485,000**, being the budgeted 2018 deposit from the City’s Utility General Fund, be made to the Utility Capital Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for a deposit in the amount of **\$485,000**, into the Utility Capital Reserve Fund.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

11.3 **Deposit to General Capital Reserve Fund**

- WHEREAS** section 101 of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a General Capital Reserve Fund; and
- WHEREAS** the said Act requires that deposits made into the General Capital Reserve Fund be authorized by resolution; and
- WHEREAS** the City Treasurer recommends the deposit of **\$7,666,990**, being the 2018 budgeted deposit from the City’s General Fund, be made to the General Capital Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for a deposit in the amount of **\$7,666,990**, into the General Capital Reserve Fund.

Moved by: Deputy Mayor Turner
Seconded by: Councillor Leger

MOTION CARRIED

11.4 **Withdraw from General Capital Reserve Fund**

- WHEREAS** section 101 of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a General Capital Reserve Fund; and
- WHEREAS** the said Act requires that all withdrawals made into the General Capital Reserve Fund be authorized by resolution; and
- WHEREAS** the City Treasurer recommends the withdrawal of **\$300,000**, for the dressing room renovation at the Superior Propane Centre be made from the General Capital Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for the withdrawal in the amount of **\$300,000**, from the General Capital Reserve Fund.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

11.5 **Deposit to General Operating Reserve Fund**

- WHEREAS** section 101 of the Local Governance Act of New Brunswick confers power on City Council to create a General Operating Reserve Fund; and
- WHEREAS** the said Act requires that deposits made into the General Operating Reserve Fund be authorized by resolution; and
- WHEREAS** the City Treasurer recommends the deposit of **\$2,574,024**, being the budgeted 2018 deposit from the City’s General Fund, be made to the General Operating Reserve Fund.

THEREFORE BE IT RESOLVED that authorization be granted for a deposit in the amount of **\$2,574,024** into the General Operating Reserve Fund.

Moved by: Councillor Leger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

12.
APPOINTMENTS TO COMMITTEES

Motion : That the following appointments be approved.

- o James Lockyer, Greater Moncton Airport Board

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

13.
ADJOURNMENT

Motion : That the meeting be adjourned.

Moved by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

.....
Dawn Arnold
MAYOR

.....
Barbara A. Quigley
CITY CLERK & DIRECTOR OF
LEGISLATIVE SERVICES

/7:24 p.m.

/smm

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Le 18 juin 2018
16 h

P R O C È S V E R B A L – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dawn Arnold, mairesse	Blair Lawrence, conseiller
Pierre Boudreau, conseiller	Charles Léger, conseiller
Bryan Butler, conseiller	Robert McKee, conseiller
Shawn Crossman, conseiller	Paul Pellerin, conseiller
Susan Edgett, conseillère	Paulette Thériault, conseillère
	Greg Turner, maire adjoint

ABSENTS :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Landry, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice, Services législatifs
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
G. Houser, directeur général par intérim, Finances et administration
L. Hansen, directrice générale, Services corporatifs
C. Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements
A. Richard, directeur, Construction et conception
I. LeBlanc, directrice, Communications
T. Carter, gestionnaire, Service des achats
D. Morehouse, directeur, Travaux publics
B. Budd, directeur, Service d’urbanisme
J. Somers, directrice, Tourisme et Événements
J. Cohoon, directrice, Loisirs
S. Trenholm, directrice, Installations municipales
R. Sorrey, directeur, Systèmes informatiques
E. Aucoin, directrice, Planification et gestion de l’environnement
N. Taylor, directrice, Services publics
S. Porter, gestionnaire, Sites d’événements
J-P Charron, agent principal du patrimoine
K. Lacelle, urbaniste, Service d’urbanisme

**1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.
ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Motion : Que l’ordre du jour de la séance ordinaire publique du 18 juin 2018 **soit approuvé.**

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**4.
QUESTIONS SOUMISES À L’APPROBATION DU CONSEIL**

4.1 Exemption à l’arrêté municipal concernant les bruits excessifs – Festival Inspire –
du 9 au 14 juillet 2018

Motion : Que les exemptions à l’arrêté municipal concernant les bruits excessifs soient accordées aux endroits suivants au centre-ville afin de permettre à des événements en soirée de se dérouler comme prévu :

- Parc Riverain

- o Le jeudi 12 juillet, de 23 h à minuit et de 23 h le vendredi 13 juillet à 1 h le samedi 14 juillet.
- Esplanade de l'hôtel de ville, ruelle Oak, restaurant Calactus, Centre culturel Aberdeen
 - o De 23 h le vendredi 13 juillet à 1 h le samedi 14 juillet 2018.

4.2 **Fermeture de rue** – Tour de l'Espoir 2018 – le 29 juillet 2018 – Voie touchée : rue Main

Motion : Que la fermeture de rue suivante **soit accordée** afin de permettre au Tour de l'Espoir 2018 de se dérouler comme prévu :

- o Le dimanche 29 juillet, de 15 h 30 à 18 h
 - o Rue Main, entre la rue Alma et la rue Church, pour l'arrivée des bicyclettes et pour l'événement à la Place Assomption

4.3 **Fermeture de rues** – Défilé Rivière de fierté – le 25 août 2018 – Voies touchées : Main, Foundry, Downing et Assomption

Motion : Que les fermetures de rues suivantes **soient accordées** afin de permettre au défilé Rivière de fierté de se dérouler comme prévu :

- Le samedi 25 août, de 12 h 30 à 13 h 30
 - o Fermeture de la rue Foundry, entre la rue Record et la rue Main pour le rassemblement des participants
- Défilé à partir de 13 h 15, fermeture de la rue Main en direction est, de la rue Foundry à la rue Downing. Le défilé se termine au parc Riverain :
 - o La rue Main sera fermée entre les rues Bonaccord et Mechanic, et la rue Downing sera fermée entre la rue Main et le boulevard Assomption pour le déroulement du défilé.
 - o Le défilé durera environ une heure. Les rues rouvriront à mesure que le défilé avance.

4.4 **Exemption à l'arrêté municipal concernant les bruits excessifs** – Rentrée universitaire 2018 – le 2 septembre 2018

Motion : Qu'une exemption à l'arrêté municipal concernant les bruits excessifs soit accordée à l'Université de Moncton afin de permettre à un événement en soirée dans le cadre de la rentrée universitaire 2018 de se dérouler comme prévu :

- Du dimanche 2 septembre à 23 h au lundi 3 septembre à 1 h.

Motion : Que les questions soumises à l'approbation du Conseil **soient approuvées** :

- **Exemption à l'arrêté municipal concernant les bruits excessifs** – Festival Inspire – du 9 au 14 juillet 2018
- **Fermeture de rue** – Tour de l'Espoir 2018 – le 29 juillet 2018 – Voie touchée : Main
- **Fermeture de rues** – Défilé Rivière de fierté – le 25 août 2018 – Voies touchées : Main, Foundry, Downing et Assomption
- **Exemption à l'arrêté municipal concernant les bruits excessifs** – Rentrée universitaire 2018 – le 2 septembre 2018

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller McKee

MOTION ADOPTÉE

5. PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

5.1 **Présentation** – Rotary Ribfest 2018 – 22 au 24 juin 2018 – Darrell Nameth, président sortant, Club Rotary de Moncton Ouest et Riverview

M. Nameth avise le Conseil que, cette année, le Ribfest commencera le jeudi plutôt que le vendredi, et que l'événement a jusqu'à maintenant permis de récolter plus de 190 000 \$ ces dernières années. Tous les profits sont distribués parmi de nombreux organismes de charité de la région du Grand Moncton. Darrell Nameth invite chaleureusement toute la population à assister au RibFest et à venir déguster de délicieuses côtes levées pour une bonne cause. L'objectif pour 2018 est de recueillir 60 000 \$.

Autres présentations

5.2 **Présentation** – Rivière de fierté – Charles MacDougall, coordonnateur de projet

Charles MacDougall se présente devant le Conseil pour donner un aperçu de l'organisme qu'il représente et pour parler des passages piétonniers arc-en-ciel. Il fait savoir que huit personnes ont

proposé leurs services pour faire du bénévolat auprès de cet organisme. Le groupe Rivière de fierté offre des ressources pédagogiques pour les particuliers, et des lettres ont été adressées au nom de deux réfugiés LGBTQ2 qui souhaitent habiter en permanence dans la région du Grand Moncton. Il fait savoir au Conseil que l'organisme a désormais des bureaux à la Maison Thomas-Williams. Il remercie la Ville de Moncton de la subvention de 1 000 \$ versée dans le cadre du programme Qualité de vie.

La Rivière de fierté continue de collaborer avec la Ville afin de faire appel à d'autres moyens pour démontrer que la communauté des LGBTQ2 n'est pas exclue à Moncton. Il fait savoir que le Service de l'ingénierie ne tracera pas les passages piétonniers arc-en-ciel. Il suggère au Conseil d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de sa prochaine séance.

5.3 **Présentation** – Agrile du frêne – Michael Tessier

Michael Tessier vient présenter au Conseil ses préoccupations quant à une possible infestation dans la région d'agriles du frêne, un insecte très nuisible qui s'attaque aux frênes et les détruits. La mairesse remercie monsieur Tessier pour ses renseignements très pertinents.

Catherine Dallaire propose au Conseil que Dan Hicks, directeur des opérations du service des Parcs vienne faire une mise à jour au sujet de l'agrile du frêne.

6.
QUESTIONS D'URBANISME

6.1 **Nouvelle demande de rezonage** – 39-41, avenue Kingston

L'Administration a reçu, de la part d'Eric Nowlan (propriétaire), une demande de rezonage des adresses 39 et 41, avenue Kingston, de R2 (Habitations bifamiliales) à R3 (Habitations multifamiliales) afin de permettre d'aménager un immeuble de trois logements. Bill Budd fait un retour sur l'histoire de la propriété : bâtie à l'origine comme duplex, elle a été vendue au propriétaire actuel comme triplex en 2006. Le propriétaire a reçu en 2006 une facture de taxes pour un duplex et a communiqué avec SNB pour changer le type d'habitation et préciser qu'il s'agit désormais d'un triplex. Depuis, il verse des taxes sur un triplex.

Le propriétaire souhaite rezoner la propriété pour tenir compte du fait qu'il s'agit d'un triplex. Si la demande de rezonage est adoptée, il devra obtenir un permis de construire et d'aménagement et apporter les modifications nécessaires pour que cet immeuble de trois logements respecte le *Code national du bâtiment*. L'Administration a remis au propriétaire la liste détaillée des principaux travaux de modernisation et de modification à apporter afin de respecter le Code dans l'aménagement de cet immeuble de trois logements. Voici les principaux facteurs dont il faut tenir compte :

- o l'installation d'un nombre suffisant d'extincteurs automatiques dans le plafond;
- o la capacité de sortir de l'immeuble (chaque logement doit être doté de sa propre entrée et de sa propre sortie);
- o des dimensions suffisantes pour les fenêtres des chambres à coucher.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-213.59 et :

- 2) que le Conseil procède à la première lecture de la modification de l'arrêté de zonage soit l'arrêté Z-213.59;
- 3) qu'une audience publique ait lieu le lundi 16 juillet 2018;
- 4) que l'arrêté Z-213.59 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit faire l'objet d'une entente conditionnelle sur le rezonage, qui comprend, entre autres, les dispositions suivantes :

- 1) Malgré les usages permis dans la zone R3, seule une habitation unifamiliale, bifamiliale, jumelée ou à trois logements est permise sur la propriété en question.
- 2) Le propriétaire foncier doit obtenir un permis d'aménagement et de construction pour une habitation de trois logements dans les 45 jours suivants l'entrée en vigueur du rezonage.
- 3) Les modifications nécessaires pour répondre aux normes du Code national du bâtiment doivent être effectuées dans les 3 mois suivant l'obtention du permis d'aménagement et de construction.
- 4) Le dépôt de garantie de 1 000 \$, requis dans le cadre d'une entente conditionnelle sur le rezonage, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être versés avant l'enregistrement.

Proposée par le conseiller Pellerin
Appuyée par le maire adjoint Turner

MOTION ADOPTÉE

Contre :

Conseiller Butler

Conseillère Thériault

6.2 Modification de l'arrêté Z-1116 – Arrêté concernant la conservation du patrimoine dans la Ville de Moncton – Castle Manor et Musée du patrimoine de Lutz Mountain

Jean-Pierre Charron fait savoir au Conseil que la modification de l'annexe A de l'Arrêté concernant la conservation du patrimoine doit permettre d'ajouter, à la liste des propriétés patrimoniales désignées, les deux (2) propriétés suivantes :

- o 273, chemin Mountain (Parc René-Arthur Fréchet); il faut ajouter l'autre partie de la propriété;
- o 3143, chemin Mountain (Lutz Mountain Meeting House).

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de modification de l'arrêté concernant la conservation du patrimoine dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1116.2 et :

- 1) que le Conseil procède à la première lecture de la modification de l'arrêté concernant la conservation du patrimoine dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1116.2;
- 2) qu'une audience publique ait lieu le lundi 16 juillet 2018;
- 3) qu'un avis soit envoyé aux propriétaires fonciers conformément à l'alinéa 56(1)b) et au paragraphe 56(2) de la *Loi sur la conservation du patrimoine du Nouveau-Brunswick*.

Proposée par la conseillère Thériault

Appuyée par le conseiller Boudreau

Bryan Butler demande à l'Administration de donner, au conseil d'administration de Lutz Mountain, un aperçu des conséquences de la désignation de l'édifice pour en faire une propriété patrimoniale. Il fait savoir que l'Administration se réunira avec le conseil d'administration avant l'audience publique. Betty Lutes, présidente du conseil d'administration, fait savoir que le conseil est disposé à participer à une réunion avec l'Administration.

MOTION ADOPTÉE

6.3 Présentation du Plan d'améliorations communautaires du noyau du centre-ville

Le Plan d'améliorations communautaires du noyau du centre-ville de Moncton est un document inspiré du plan directeur et se veut une carte « prospective » des travaux d'aménagement des 20 prochaines années. Ce plan permettra d'aider et d'orienter l'Administration, le Conseil municipal et les promoteurs dans l'évolution de la structure urbaine, de l'aménagement du territoire, de l'esthétique urbaine et du domaine public au cours de cette période, grâce à des mesures administratives et à des activités concrètes.

Ce plan a été établi par Jim Scott, de Trace Consultants, avec l'aide de nombreux services municipaux.

Les éléments principaux du plan sont les suivants :

- un examen statistique du centre-ville actuel et de la région;
- une analyse comparative de référence du centre-ville de Moncton par rapport aux autres villes du Canada atlantique afin de cerner les lacunes et les possibilités commerciales significatives dans le noyau urbain;
- un inventaire des composants urbains existants de Moncton, y compris les ressources du domaine public et du milieu bâti;
- un plan directeur visionnaire en matière d'aménagement, fondé sur des consultations exhaustives auprès des résidents, des promoteurs, du personnel et des politiciens;
- un plan d'aménagement du territoire mis à jour reflétant les concepts proposés dans le plan directeur;
- un inventaire mis à jour des composants urbains en fonction du plan directeur;
- des lignes directrices en matière d'esthétique urbaine visant les zones d'aménagement, les espaces relevant du domaine public et les bâtiments du plan directeur;
- les principales politiques et propositions à inclure dans les documents relatifs à la planification municipale de Moncton;
- un plan de mise en œuvre qui prévoit une feuille de route pour la réalisation d'importants projets administratifs et physiques;
- une stratégie de mobilité et de stationnement.

On a mentionné que la Fédération canadienne des municipalités a contribué au financement du projet.

Jim Scott fait savoir que de nombreuses séances de consultation ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du plan, ce qui a permis aux citoyens d'exprimer leur avis sur ce qu'ils souhaiteraient voir dans le cœur du centre-ville.

Le centre-ville de Moncton permet d'aménager 1 300 logements. Comme dans toute autre municipalité, le centre-ville devrait constituer le cœur de la collectivité de Moncton.

Aménagement des rues : l'ancien chemin de fer permet de créer une zone pour aménager une rue supplémentaire dans le secteur du centre-ville.

Caractère et identité – Le plan définit cinq districts de quartier dans le centre-ville :

- o le district riverain;
- o le district de bâtiments de grès brun;
- o le district nord-ouest;
- o le district des aménagements de grande hauteur;
- o le district commercial central.

La rue Downing est appelée à évoluer dans les prochaines années; par exemple, le marché sera réinstallé dans ce secteur. M. Scott fait savoir que le nombre de places de stationnement offertes dans le cœur du centre-ville passera de 4 800 à 5 200. Il précise qu'il est essentiel de miser sur les points de rassemblement public dans le cœur du centre-ville.

Trois éléments ont été définis :

- o la stratégie de l'administration;
- o la stratégie du renouvellement urbain;
- o la stratégie des infrastructures.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant dans le processus de modification du Plan d'améliorations communautaires du noyau du centre-ville, soit l'Arrêté Z-113.22 et :

- 1) que le Conseil procède à la première lecture de l'Arrêté;
- 2) qu'une présentation publique sur la modification proposée se tienne le lundi 16 juillet 2018;
- 3) qu'une audience publique sur la modification proposée ait lieu le lundi 20 août 2018;
- 4) que l'Arrêté soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Proposée par le conseiller Lawrence
Appuyée par le conseiller Léger

Paulette Thériault, conseillère, demande que l'on se penche sur le secteur de la rue Botsford jusqu'au chemin Mountain, qui pourrait faire partie du cœur du centre-ville.

MOTION ADOPTÉE

6.4 Modification de l'arrêté de zonage – 273, chemin Mountain – De R3 (Habitations multifamiliales) à P-1 (Usage communautaire)

La Ville vient de faire l'acquisition de cette propriété. L'objectif de la modification à apporter à l'arrêté municipal de zonage consiste à faire de la propriété privée une propriété de la zone P-1 (Usage communautaire), ce qui est considéré comme une zone qui permettrait de continuer d'utiliser le parc René-Arthur Fréchet comme parc municipal passif. Le rezonage de R3 à P-1 n'obligera pas à modifier l'annexe 1 du Plan municipal.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant dans le processus de modification de l'arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-213.58, pour rezoner le terrain de R3 (Habitations multifamiliales) à P-1 (Usage communautaire) et :

- 1) que le Conseil procède à la première lecture de la modification de l'arrêté de zonage soit l'Arrêté Z-213.58;
- 2) qu'une audience publique ait lieu le lundi 16 juillet 2018;
- 3) que l'arrêté Z-213.58 soit renvoyé au Comité consultatif d'urbanisme afin d'obtenir par écrit ses avis.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par le maire adjoint Turner

MOTION ADOPTÉE

7. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Boudreau

- o Il encourage la population à profiter du beau temps et à participer aux nombreuses activités présentées cette semaine dans le parc Riverain et sur la rue Main.

Greg Turner

- o Il encourage tous les citoyens à acheter d’avance des billets afin d’appuyer la candidature de Moncton pour le Brier 2020.
- o Il précise que la voie d’accès du Sentier Fundy sera inaugurée officiellement le 24 juin 2018 à 13 h.

Paulette Thériault

- o Elle parle du patrimoine sur le territoire de la Ville de Moncton. Elle est heureuse d’apprendre que le gouvernement du Nouveau-Brunswick versera une subvention de 4 M\$ pour l’auditorium de l’ancienne école secondaire Moncton High. Elle rend hommage aux membres du Conseil du patrimoine en soulignant le travail qu’ils ont accompli jusqu’à maintenant.
- o La Conférence de la Fiducie nationale (Une occasion à saisir : Le patrimoine comme acteur social et économique et créateur de lieux rassembleurs) se tiendra du 18 au 20 octobre 2018 à Moncton au Nouveau-Brunswick.
- o Elle a assisté au spectacle La belle au bois dormant des danseurs du Ballet Atlantique.
- o Elle remercie tous ceux et celles qui ont participé à la fête du parc Braemar et parle du travail qu’a fait Angelique Reddy-Kalala pour assurer le succès de l’événement.

Blair Lawrence

- o Il est allé parler de politique municipale à une soixantaine d’élèves de 3^e année à l’école Bessborough. Il félicite les enseignants d’initier si tôt les jeunes à la gouvernance démocratique.

Charles Léger

- o Il est allé lui aussi parler de politique municipale à l’école Bessborough..

Robert McKee

- o Il félicite tous les finissants des écoles de Moncton.

Dawn Arnold

- o Elle félicite tous les finissants.
- o Elle évoque tous les événements qui se déroulent sur le territoire de la Ville de Moncton et remercie les bénévoles qui collaborent au succès de ces événements.
- o Elle a fait la promotion des avantages d’habiter sur le territoire du Grand Moncton.

8.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 Recommandations – Séance à huis clos – le 11 juin 2018

Le conseiller McKee quitte la séance à 18 h 03.

M. Babineau donne au Conseil un aperçu de la nouvelle vocation que l’on pourrait donner au Colisée. En date d’aujourd’hui, l’établissement a une valeur à neuf de plus de 65 millions de dollars. Selon une évaluation de l’état des structures en novembre 2017, l’établissement est toujours en bon état. On fait cependant observer qu’il faudra apporter des améliorations aux infrastructures de l’établissement pour qu’il continue d’être exploité après l’ouverture du complexe au centre-ville.

Voici les options dont on peut se prévaloir pour l’avenir de l’établissement :

- o A – maintien du statu quo (ne rien faire);
- o B – réaménagement de tout le complexe (agréas et patinoire) et d’une partie de la propriété;
- o C – réaménagement de tout le complexe (agréas et aucune patinoire) et d’une partie de la propriété;
- o D – démolition complète et réaménagement multifonctionnel.

On décide de retenir l’option B (avec la patinoire), dont voici les aspects essentiels :

- o priorité donnée aux salons et aux expositions d’envergure;
- o patinoire récréative;
- o aucun locataire majeur (LHJMQ ou LNB);
- o aucun concert;
- o modification du modèle opérationnel;
- o nouvelles perspectives de recettes;
- o réaménagement de la propriété.

Il donne un aperçu des aspects financiers de l’option proposée.

Si le Conseil municipal de Moncton ratifie le plan d’exploitation, les prochaines étapes consisteraient à :

- o mettre au point un plan administratif détaillé de mise en œuvre pour assurer la transition la plus fluide possible entre les opérations du Colisée et le nouveau modèle d’exploitation;
- o tenir des séances d’information avec les employés touchés;

- o élaborer une stratégie de communication pour informer les résidents de Moncton du sort du complexe du Colisée et de l'agréna de Moncton lorsque le complexe au centre-ville ouvrira ses portes;
- o procéder à une estimation de la valeur marchande des terrains qu'on propose de vendre et en soumettre les résultats au Conseil municipal de Moncton d'ici juin 2019;
- o élaborer les budgets de 2019 et les projections à jour.

Motion :

Que l'on donne pour instruction à l'Administration de commencer à mettre en œuvre le nouveau modèle opérationnel, en mettant l'accent sur les salons professionnels et les expositions du Complexe Colisée-Agréna de Moncton, tel qu'il est défini dans le document intitulé « Conversion du Complexe Colisée-Agréna de Moncton : Plan directeur – Rapport définitif »;

Que l'on conserve la patinoire pour permettre à la collectivité de s'en servir dans ses activités de loisirs;

Que le Conseil municipal de Moncton revoie le plan d'exploitation de l'installation au moins une fois tous les cinq ans pour s'assurer que l'exploitation de l'installation reste viable d'un point de vue financier et opérationnel;

Que l'Administration se présente de nouveau, dans deux ans, devant le Conseil municipal pour déposer une analyse portant sur la patinoire;

Que l'événement organisé pour souligner le jour du Souvenir continue de se tenir, sans frais pour les organisateurs, dans le Complexe Colisée-Agréna.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le maire adjoint Turner

MOTION ADOPTÉE

Motion :

Que l'on donne pour instruction à l'Administration de préparer un plan de lotissement détaillé, ainsi que l'état des revenus pour l'aliénation proposée et des dépenses à engager en contrepartie du produit de l'aliénation éventuelle du terrain de la propriété du Complexe Colisée-Agréna afin de pouvoir compenser les frais d'exploitation de l'installation dans les années à venir et de présenter, d'ici juin 2019 au Conseil municipal, des options et une analyse rigoureuse du marché.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Motion :

Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'élimination des conventions restrictives n^{os} 2, 3 et 4 reproduites dans l'Annexe C de l'Acte n^o 28413863 passé entre la Ville de Moncton et 514264 N.B. Inc. relativement au terrain situé à l'angle du chemin Mapleton et de la promenade Carson (NID n^o 70543632) et limite l'emprise publique, reproduite dans l'Annexe A dudit acte en ce qui a trait au réseau municipal de sentiers, à la partie bâtie du sentier seulement, en contrepartie de la somme de 30 000 \$, majorée de la TVH applicable, à verser par le concessionnaire de la licence, en plus de la dispense de l'application de l'alinéa n^o 8 de l'accord de licence conclu le 8 décembre 2008 entre la Ville et 514264 N.B. Inc. et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la transaction.

Proposée par le maire adjoint Turner
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

9.

RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 Demande de qualification RFQ18-035 – Opérateurs de station municipale de traitement de l'eau

Motion : Que Veolia Canada et Accione Agua/Groupe Hélios, soit les deux (2) soumissionnaires les mieux cotés dans le cadre de la Demande de qualification n^o DDQ18-035 pour la présélection des opérateurs de station municipale de traitement de l'eau, soient présélectionnés pour passer à l'étape suivante du processus de sélection, dans le cadre duquel la Ville doit préparer et lancer une demande de propositions (DDP) ou une invitation à soumissionner (IÂS). Lorsque le processus prévu dans la DDP ou l'IÂS sera terminé, une recommandation sera soumise au Conseil municipal.

Le conseiller Butler quitte la salle.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

En réaction à une question de Paul Pellerin, conseiller municipal, Alcide Richard fait savoir que le SCFP n'a pas déposé de proposition dans les délais voulus pour donner suite à la DDQ.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Renouvellement pour trois ans du contrat avec Cogsdale pour le soutien et la maintenance – Système de facturation de l'eau

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le renouvellement pour trois ans du contrat des services de soutien et de maintenance du système de gestion du service à la clientèle pour 2018, 2019 et 2020, conformément à l'offre de prix de Cogsdale Corporation pour la somme de 231 785,59 \$, majorée de la TVH, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents afférents et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

9.3 Établissement d'une convention d'offre à commandes – Fournitures de bureau

Motion : Que la Ville de Moncton participe au contrat de l'offre à commandes du gouvernement du Nouveau-Brunswick (n° 36055P19) pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de papier à imprimante pour une durée de trente-cinq (35) mois (soit la période comprise entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 mai 2021); le contrat est assorti d'une option permettant de le proroger pour une durée supplémentaire de douze (12) mois, à la condition que cette prorogation réponde aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Pellerin
Appuyée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

9.4 Quotation QP18-058 – Achat de six (6) unités sans rail MT 7 avec accessoires

1. Il est recommandé que la Ville accepte le prix négocié soumis par Saunders Equipment Ltd. pour l'achat de six (6) nouvelles unités sans rail MT7, soit le prix d'achat total négocié de 1 193 248,90 \$, ce qui comprend la TVH, le permis et des taxes sur les pneus.
2. Que le Conseil municipal de Moncton autorise de puiser, dans le fonds de réserve général d'immobilisations pour l'achat des unités sans rail MT7, la somme de 1 086 417,51 \$. Cette somme tient compte du prix d'achat total négocié, moins le remboursement de la TVH, en plus du coût estimatif des accessoires, soit 4 282,00 \$ (taxes comprises, moins le remboursement de la TVH).

Proposée par le conseiller Pellerin
Appuyée par le conseiller Léger

Le conseiller Butler reprend son siège

MOTION ADOPTÉE

9.5 Appel d'offres TCS18-041 – Construction des installations de la nouvelle piscine extérieure publique (plage du Centenaire)

Jocelyn Cohoon donne un aperçu de l'histoire de la plage du Centenaire. La piscine existante de cette plage a été construite à l'origine en 1984; la membrane synthétique a été remplacée en 1999 après les crues et l'inondation. Le site de la piscine actuelle a été inondé à plusieurs reprises, dans la zone inondable de Jonathan Creek, pendant les fortes pluies et la crue printanière. Ces phénomènes météorologiques, qui ont nui considérablement à l'esthétique du secteur et à l'intégrité des bâtiments et des installations, ont parfois donné lieu à des frais d'entretien et de réparation anormalement élevés.

L'aménagement de la nouvelle plage du Centenaire consistera notamment à construire une nouvelle piscine publique en plein air et notamment à aménager de nouveaux services et bâtiments et de nouvelles commodités. L'objectif de ce projet consiste à construire une piscine publique extérieure de qualité supérieure pour répondre aux besoins de la population tout en préservant la majesté et les qualités naturelles du parc du Centenaire.

La date visée par la Ville pour terminer l'installation de la nouvelle piscine et les travaux de creusage du site est fixée au 31 octobre 2018. On vise à terminer au plus tard le 19 avril 2019 la construction du nouveau bâtiment et des systèmes d'exploitation de la piscine. La Ville entend achever au plus tard le 31 mai 2019 la mise en service de la piscine, la restauration finale du site et les travaux de paysagement (ainsi que la correction des lacunes).

Motion :

1. **Que** le contrat de l'appel d'offres n° TCS18-041 pour la construction des installations de la nouvelle piscine extérieure publique (plage du Centenaire) soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte le devis et les exigences, soit Marco Maritimes Ltd., pour le prix total offert de 5 284 250 \$, dont la TVH de 15 %.
2. Il est également recommandé d'affecter, au budget total du projet, une provision pour frais d'électricité de 12 000 \$, en plus de la TVH de 15 %, pour tenir compte du coût total de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'équipement et des frais accessoires dont Énergie NB aura besoin pour amener l'électricité au chantier de construction projeté.
3. Il est également recommandé d'affecter, au budget total du projet, une provision pour éventualités de 200 000 \$, en plus de la TVH de 15 %, pour tenir compte des conditions imprévues ou inconnues sur le chantier.
4. Il est en outre recommandé que le Service juridique prépare un contrat de services de construction et que la mairesse et la greffière municipale signent ledit contrat et y apposent le sceau de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le maire adjoint Turner

Jocelyn Cohoon et Elaine Aucoin répondent aux questions de différents conseillers municipaux.

Shawn Crossman, conseiller municipal, indique qu'à sa connaissance, la piscine du quartier Est sera aménagée comme prévu. Jocelyn Cohoon fait savoir au Conseil que lorsque l'on connaîtra la décision du gouvernement du Nouveau-Brunswick à propos du financement, si cette décision n'est pas favorable, l'Administration se présentera de nouveau devant le Conseil municipal pour lui demander des directives sur le financement du projet.

Pour répondre à une question de Paul Pellerin, conseiller municipal, Marc Landry, directeur municipal, fait savoir que pour les postes du budget des récentes dépenses en immobilisations, on sait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a apporté 50 % du financement. Si la subvention ne permet pas de financer l'intégralité des dépenses, l'Administration reverra les sommes disponibles pour assurer le financement de la piscine du quartier Est.

MOTION ADOPTÉE

10.

LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur www.moncton.ca au lieu d'être lus à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale ou qu'ils peuvent être adressés aux parties intéressées, à leur demande, par télécopieur, par la poste ou par courriel.

- 10.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.59 – 39-41, avenue Kingston– **Première lecture (sous réserve de l'approbation du point 6.1)**

Première lecture seulement

- 10.2 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant la conservation du patrimoine dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-1116.2 (**Première lecture**) (**sous réserve de l'approbation du point 6.2**)

Première lecture seulement

- 10.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-213.58 – 273, chemin Mountain (**Première lecture**) (**sous réserve de l'approbation du point 6.4**)

Première lecture seulement

- 10.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté concernant l'adoption du plan municipal de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-113.22 (**Première lecture**) (**sous réserve de l'approbation du point 6.3**)

Première lecture seulement

11.
MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

11.1 Dépôt au fonds de réserve d'exploitation des services publics

ATTENDU QUE l'article 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds de réserve d'exploitation des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts effectués dans le fonds de réserve d'exploitation des services publics soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier municipal recommande de verser, dans le fonds de réserve d'exploitation des services publics, le dépôt de **10 000 \$**, soit le dépôt budgété de 2018 et puisé dans le fonds des services publics de la Ville;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de **10 000 \$** dans le fonds de réserve d'exploitation des services publics.

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Butler

MOTION ADOPTÉE

11.2 Dépôt au fonds de réserve d'immobilisations des services publics

ATTENDU QUE l'article 117(7) de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds de réserve d'immobilisations des services publics;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts effectués dans le fonds de réserve d'immobilisations des services publics soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier municipal recommande que le dépôt de **485 000 \$**, soit le dépôt budgété de 2018 et puisé dans le fonds d'administration général des services publics de la Ville, soit versé dans le fonds de réserve d'immobilisations des services publics;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de **485 000 \$** dans le fonds de réserve d'immobilisations des services publics.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

11.3 Dépôt au fonds de réserve général d'immobilisations

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds de réserve général d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts effectués dans le fonds de réserve général d'immobilisations soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier municipal recommande que le dépôt de **7 666 990 \$**, soit le dépôt budgété de 2018 et puisé dans le fonds d'administration générale de la Ville, soit versé dans le fonds de réserve général d'immobilisations;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d'autoriser le dépôt de la somme de **7 666 990 \$** dans le fonds de réserve général d'immobilisations.

Proposée par le maire adjoint Turner
Appuyée par le conseiller Léger

MOTION ADOPTÉE

11.4 Dépôt au fonds de réserve général d'immobilisations

ATTENDU QUE l'article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds de réserve général d'immobilisations;

ATTENDU QUE ladite loi exige que tous les retraits prélevés sur le fonds de réserve général d’immobilisations soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville recommande que le retrait de **300 000 \$** pour la rénovation des vestiaires du Centre Superior Propane soit prélevé sur le fonds de réserve général d’immobilisations;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d’autoriser que le retrait de la somme de **300 000 \$** soit prélevé sur le fonds de réserve général d’immobilisations.

Proposée par le conseiller Butler
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

11.5 Dépôt au fonds de réserve général d’exploitation

ATTENDU QUE l’article 101 de la *Loi sur la gouvernance locale* du Nouveau-Brunswick attribue au Conseil municipal le pouvoir de créer un fonds de réserve général d’exploitation;

ATTENDU QUE ladite loi exige que les dépôts versés dans le fonds de réserve général d’exploitation soient autorisés par résolution;

ATTENDU QUE le trésorier de la Ville recommande que le dépôt de **2 574 024 \$**, soit le dépôt budgété de 2018 et puisé dans le fonds d’administration générale de la Ville, soit versé dans le fonds de réserve général d’exploitation;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU d’autoriser le dépôt de la somme de **2 574 024 \$** dans le fonds de réserve général d’exploitation.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

**12.
NOMINATIONS À DES COMITÉS**

Motion : Que la nomination suivante **soit approuvée:**

- James Lockyer, Direction de l’aéroport international du Grand Moncton inc.

Proposée par le conseiller Boudreau
Appuyée par le conseiller Lawrence

MOTION ADOPTÉE

**13.
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Motion : Que la séance **soit levée.**

Proposée par le conseiller Boudreau

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Barbara A. Quigley
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DES SERVICES LÉGISLATIFS